



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA)

SMIDDEST, Etablissement Public Territoriale de Bassin de l'Estuaire de la Gironde

Atelier « Etat des lieux – Institutions, gestionnaires d'espaces naturels, associations & acteurs économiques »

Objet de la réunion	Etat des lieux – Thématique « Institutions, gestionnaires d'espaces naturels, associations & acteurs économiques »
Lieu	Saint-Médard-en-Jalles - salle Antonin Larroque, bâtiment Pierre Mendès France
Date et heure de la réunion	Mercredi 2 juillet 2025 à 14h

OBJET DES TEMPS D'ÉCOUTE

OBJET DES TEMPS D'ÉCOUTE

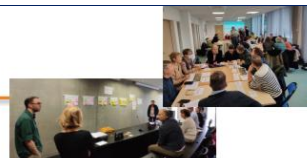
La révision engagée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA), offre l'opportunité de revoir et de reposer les enjeux et orientations. C'est un temps qui doit permettre de formuler des objectifs communs tout en prenant en considération les spécificités locales. A cet effet, une première étape a consisté au recueil des constats et problématiques propres aux territoires locaux à travers l'organisation d'ateliers dédiés aux élus communaux les 7 et 8 avril 2025. 4 temps d'écoute ont été menés sur les deux rives de l'estuaire à Royan, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Estèphe et Mérignac et ont permis la participation de près de 70 élus.

Suite à ces temps, des ateliers thématiques ont été organisés à destination des acteurs du territoires que sont les institutions publiques (collectivités territoriales, services de l'État, établissement publics, syndicats, etc.), les acteurs sociaux-économiques et les associations. Ces différents temps ont tous eu pour objectifs de présenter l'état des lieux en cours de réalisation et d'échanger sur ce dernier. L'organisation par thématique a répondu à la volonté de favoriser les échanges et discussion par « monde » (approfondissement des thématiques précises en groupe de travail). Des ateliers inter-thématiques seront organisés courant début 2026 en lien avec la présentation du diagnostic.

CONSULTATION DES ACTEURS

3

Temps forts pour la consultation des acteurs



ETAT INITIAL



Avril
2025

- Présenter le SAGE et ses principaux enjeux
 - Fournir des éléments de contexte en matière de changement climatique
 - Echanger sur l'interaction eau et climat
- **Ateliers d'échanges avec les élus communaux**



Juillet
2025

- S'approprier l'état initial
 - Enrichir l'état initial
 - Repérer les sujets sensibles, potentiels blocages et conflits d'usages
 - Identifier les leviers d'actions
- **Groupes de travail par « monde »**



DIAGNOSTIC



Automne
2025

- Partage du diagnostic
 - 1^{ères} réflexions sur les tendances et scénarios (1^{ers} éléments de réflexions sur la stratégie)
- **Groupes de travail inter-thématiques**

Plus précisément, ces ateliers thématiques ont eu vocation à :

- 1/ Rappeler de manière synthétique ce qu'est un SAGE, de présenter le SAGE EGMA (les enjeux identifiés notamment) et la structure animatrice du SAGE EGMA (le SMIDDEST) et enfin de rappeler le rôle de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE et sa composition.
- 2/ Présenter la démarche de révision engagée, le calendrier associé ainsi que les objectifs de ces ateliers thématiques.
- 3/ Présenter l'état d'avancement de l'État des lieux réalisé.
- 4/ Échanger sur l'État des lieux et recueillir les propositions de compléments et de modifications s'agissant des données présentées et thématiques considérées.
- 5/ Identifier les constats à retenir, les points de vigilance et tendances d'évolution à considérer dans le cadre de la révision du SAGE ainsi que les enjeux d'ores-et-déjà soulevés.
- 6/ Recueillir les besoins et attentes qui ont pu être exprimés à l'occasion de ces ateliers.

Sur les 7 ateliers qui ont été organisés, 4 ont été maintenus et 3 ont été supprimés faute d'un nombre suffisant de participant.e.s. S'agissant des ateliers supprimés, des propositions ont été faites à celles et ceux qui s'étaient inscrit.e.s pour qu'ils puissent se reporter sur les autres ateliers organisés. Les reports ont été effectifs, hormis s'agissant des inscrit.e.s à l'atelier de Royan prévu à l'origine le 3 juillet matin et qui a dû être supprimé.

Ce compte-rendu concerne l'atelier organisé à Saint-Médard-en-Jalles à destination des institutions, gestionnaires d'espaces naturels et associations. Y a été adjointe la thématique « Economie », l'atelier y étant dédié ayant dû être annulé faute d'un nombre suffisant de participant.e.s. 14 participant.e.s étaient présent.e.s au titre des institutions, gestionnaires d'espaces naturels et associations et 3 participant.e.s étaient présent.e.s au titre de la thématique économique.

PRESENTATION DU SAGE ET DE L'ETAT DES LIEUX & TEMPS DE TRAVAIL ASSOCIE

Valérie Briche, animatrice du SAGE EGMA et référente au SMIDDEST (syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde) a tout d'abord présenté le SMIDDEST et ses missions, la création du SAGE EGMA et les enjeux associés et enfin la Commission Locale de l'Eau (CLE) et sa composition. Florian Chevereau, Ingénieur chargé de projet en environnement du Bureau d'étude CEREG a présenté l'état initial réalisé, par thématique.

Les participant.e.s ont ensuite été invité.e.s à faire part de leur questions, remarques et compléments en groupes de travail : 3 groupes ont été constitués au titre des institutions, gestionnaires d'espaces naturels et associations et 1 groupe de travail

a été dédié aux acteurs présents au titre des activités économiques. Les contributions issues de ces différentes thématiques sont présentées séparément ci-dessous.

1- Compléments à apporter et points de vigilance - institutions, gestionnaires d'espaces naturels et associations

Les participant-es ont souligné la richesse et la complétude de l'état initial, tant sur le plan des thématiques abordées que sur la qualité des contenus. La présence d'éléments graphiques et de synthèse, ont été particulièrement appréciés, contribuant à une meilleure lisibilité de l'ensemble. Cette présentation de l'état initial a également révélé, pour les participant.e.s, une forme de saturation administrative, avec l'impression d'un « mille-feuille » institutionnel, rendant parfois difficile la lecture des articulations entre documents et niveaux de planification, entre rôles et compétences des différents acteurs et thématiques associées. Certain-es participant-es ont aussi exprimé le besoin de repositionner les enjeux dans une logique de grand cycle de l'eau, plutôt que de les présenter de manière thématifiée et morcelée. Cette approche serait plus lisible et faciliterait une appropriation collective des problématiques. Enfin, il a également été pointé que la valeur ajoutée spécifique du SAGE reste peu visible, notamment en ce qui concerne la mise en place de zonages de protection forte, déjà couverts par d'autres dispositifs territoriaux.

Éléments de désaccords et de contradictions :

Une forme d'étonnement a été exprimé par certain.e.s participant.e.s s'agissant de la dégradation de l'état écologique des masses d'eau. Les origines de cette dégradation ont été interrogées, mais ces dernières sont encore en cours d'investigation et de retranscription à l'échelle du SDAGE. Localement des pistes ont été explorées à l'échelle du SAGE dans le cadre du projet CONTROL notamment où au travers des actions menées par les syndicats de rivière. Ces éléments seront davantage retrouvés dans la phase de diagnostic à venir (automne 2025).

Concernant la qualité de l'eau, une forme de contradiction a été soulignée. En effet, une dégradation de la qualité ne signifie pas forcément qu'il y aura fermeture des plages à la baignade ; les paramètres mesurés pour décider de l'ouverture ou non étant exclusivement des paramètres microbiologiques. Certain.e.s participant.e.s ont ainsi appuyé sur la nécessité d'avoir une harmonisation des normes sur la qualité des eaux ou de bien préciser de quel paramètre on parle lorsque l'on informe globalement sur la qualité de l'eau (différence qualité eau baignade vs qualité eau rivière).

Sur l'alimentation en eau potable, les participant.e.s souhaiteraient que les éléments de discours soient mieux précisés. En effet, il s'agit de bien faire comprendre ce qui relève du SAGE EGMA ou non et ne pas laisser penser que l'alimentation en eau potable est un sujet majeur pour le SAGE Estuaire de la Gironde. En ce sens, il faudrait mieux préciser le lien entre nappes profondes et eaux superficielles.

Compléments et suggestions d'éléments à approfondir :

Les participant.e.s ont d'abord évoqué les données qui seraient à actualiser et notamment :

- Les données issues du CORINE Land Cover : la cartographie de l'occupation des sols date de 2018. Les participant.e.s proposent d'utiliser plutôt les données du GIP ATGeRi, notamment celle de l'OCS NAFU - Observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains - et de l'ORRNA, Observatoire Régional des Risques Nouvelle Aquitaine.
- Les données concernant l'effectif de pêcheurs professionnels, la production et la valeur de la pêche professionnelle (diapositive n°57).
- La cartographie des zones humides.
- Les prélèvements complémentaires : les données du SISPEA (Observatoire national des services d'eau et assainissement) seraient à mobiliser.
- Les années de référence des prélèvements (RCD33) seraient à afficher.

Des manques ont également été mentionnés. Pour y répondre, les participant.e.s souhaiteraient que soient intégrés à l'état initial les éléments suivants :

- Des éléments propres au changement climatique et à la vulnérabilité du territoire. Les participant.e.s suggèrent de mobiliser la méthodologie et les outils LIFE Climat pour intégrer les effets du changement climatique.
- La température des cours d'eau et son évolution en contexte de changement climatique
- Une cartographie des Hotspots de biodiversité du territoire. Les données peuvent être récupérées auprès du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).
- Des compléments s'agissant de l'état des populations de migrateurs (diapositive n°47) dont pour certaines cet état est « inconnu ».
- Les données issues de l'étude ornithologique qui a été réalisée par le Parc Naturel Marin avec l'OFB et qui identifie notamment les zones repositoires et de nidification (rapport terminé en 2024).

- Des données sur les espèces invasives comme le silure (se rapprocher de l'INRAE, du MIGADO et de la fédération de pêche pour avoir des éléments), les ragondins, écrevisses, rats musqués, tortue de floride, ... (voir auprès des gestionnaires de digues et des syndicats mixtes si des informations sont disponibles). Concernant le crabe bleu, des éléments sont peut-être disponibles auprès du comité régional des pêches et des élevages marins.
- Des cartes recensant les aléas inondation en cas de rupture de digues dans la partie risque de l'état initial.
- Des cartes permettant de visualiser le risque lié au ruissellement et lié à la remontée des nappes.
- Des cartes présentant les risques composites et facteurs aggravants (comme par exemple la proximité de sites SEVESO).
- La pression en matière de pêche de loisir (il y a une constance des prises sans que soit considérés l'état des milieux et leurs niveaux de dégradation).
- L'état des réseaux notamment sur les eaux usées (dysfonctionnement de réseaux, fuites, etc.) et leurs rendements.
- Un état de l'impact du trafic maritime sur la qualité de l'eau.

Enfin des précisions seraient nécessaires à apporter concernant :

- Les digues : des ouvrages sont déclarés et d'autres ne le sont pas, des ouvrages sont reconnus comme faisant partie intégrante d'un système d'endiguement et d'autres n'en font pas partie, etc. Les participant.e.s souhaiteraient que les éléments soient mieux précisés.
- Les structures participant à la prévention des risques : les syndicats de bassins versants contribuent ainsi aussi fortement avec les plans de prévention des risques (PPR).
- Les données sur les eaux de baignades : les participant.e.s souhaiteraient savoir d'où ces dernières proviennent et si l'analyse de la présence de cyanobactéries est incluse.
- La réalisation d'une distinction entre les zones sous protection forte et les inventaires pour une meilleure lisibilité.
- Les liens entre les milieux associés et la Gironde (notamment le soutien à l'étiage réalisé et les apports d'eau douce).
- Les analyses disponibles s'agissant de la pollution des marais (celle des cours d'eau étant bien suivie et documentée).
- L'existence éventuelle de protocoles de suivi de la salinisation ainsi que la mobilisation possible de données issues d'acteurs comme le BRGM.

Plus globalement, les participant.e.s ont tenu à rappeler avec insistance l'importance cruciale des zones humides, non seulement pour leurs fonctionnalités écologiques, hydrologiques, mais aussi pour leur rôle en tant que puits de carbone (plus efficace que les forêts). Ce constat a nourri une certaine incompréhension face à l'absence de caractérisations précises dans l'état initial, alors même que de nombreuses connaissances existent déjà sur ces milieux, notamment grâce aux travaux menés par les syndicats de bassins versants. Le sentiment partagé est que ces données devraient être mieux mobilisées dans le cadre du SAGE.

La prise en compte du changement climatique a suscité un vif intérêt. Les participant.e.s auraient souhaité que les éléments soient présentés dans la synthèse afin d'échanger sur les sources utilisées, s'assurer de la robustesse des constats et discuter des impacts qui couvrent un large spectre : salinisation des terres, élévation du niveau de la mer, hausse des températures, fréquence accrue des événements extrêmes, altération du bouchon vaseux, dégradation des zones intertidales, modification des débits annuels moyens, érosion littorale, et prolifération des espèces invasives, etc.

Certain.e.s ont questionné la manière dont sont représentées les interactions entre les acteur-ices et les milieux naturels. Au-delà de leur simple identification, les participant.e.s attendent une analyse plus fine des pressions, positives comme négatives, exercées sur les écosystèmes. Le rôle potentiellement bénéfique du pâturage a été mis en avant, tandis qu'une plus grande précision est attendue concernant les activités de chasse. S'agissant de la pêche, tant professionnelle que de loisirs, en particulier à l'embouchure de la Garonne, le manque de finesse dans les données disponibles est regretté. Plus largement, la question du rôle des acteur-ices, quel que soit leur statut, au regard des espaces protégés reste encore floue dans le document présenté. Les participant.e.s sont donc en attente de plus de précision sur ces questions.

Enfin, s'agissant du rôle des zones d'expansion de crues (ZEC), les participant.e.s souhaiteraient éviter qu'une lecture directe soit faite du rôle de ces zones avec le sujet des inondations et de la gestion des ouvrages de protection. Iels souhaiteraient que soit plutôt privilégié une analyse des ASA et des modalités de gestion des ouvrages et des niveaux d'eau sur ces sujets.

Points de vigilance particuliers à souligner :

Les participant-es ont fait part d'une vigilance particulière à avoir quant à la précision et à l'actualisation des données présentées dans l'état initial, en insistant sur la nécessité d'intégrer les travaux les plus récents, tels que ceux menés par l'association MIGADO. Iels ont exprimé le souhait de voir une approche rigoureuse de l'état global des milieux, avec un souci constant de cohérence et de pertinence au regard des réalités actuelles du territoire.

Certain-es ont mis en avant des enjeux prioritaires liés à la transition écologique, notamment la promotion des solutions fondées sur la nature pour faire face à l'érosion littorale, en complément d'une restauration passive des milieux. La question

de la répercussion des aménagements humains et de l'anthropisation sur le fonctionnement naturel des écosystèmes a également été soulevée. Enfin, la nécessité d'engager une réflexion approfondie sur la gestion des eaux pluviales (un enjeu transversal peu visible) et sur l'accompagnement vers une transition agro-écologique ont été mis en avant.

Une alerte a été posée s'agissant des zones de clapage des sédiments de dragage. Ces dernières seraient définies en prêtant attention aux enjeux en matière de biodiversité mais sans prise en compte des risques liés aux effets de réhausse en clapant à proximité des digues. Ces situations peuvent induire une réduction du niveau de protection des digues lorsque le clapage se fait à proximité comme cela a été le cas à saint-Louis-de-Montferrand selon un participant.

Les participant.e.s ont aussi évoqué les effets croissants du changement climatique, notamment pour les milieux (anoxie, dépassement des optimums,...) et sur les prélèvements. L'augmentation des températures pourrait en effet engendrer une hausse significative des prélèvements, en particulier pour l'irrigation. La crise viticole et ses conséquences sur l'usage des sols, avec l'arrachage de vignes et la requalification des parcelles, viennent renforcer la nécessité d'une lecture dynamique et prospective de l'évolution des usages.

Sur les zones humides, l'idée a émergé de s'inspirer de démarches existantes dans d'autres SAGE, qui agrègent les données issues des syndicats de bassins versants, en portant une attention particulière aux zones dégradées ou de petite taille, ces dernières passant sous les seuils définis par la Loi sur l'eau (lorsqu'elles sont inférieures à 1000 hectares). Une telle base, à l'échelle du SAGE EGMA, serait un outil précieux pour identifier en amont les zones prioritaires à intégrer dans les documents d'urbanisme comme espaces de protection, de préemption ou de restauration. L'importance de reconnecter les zones humides au fleuve et aux cours d'eau a également été soulignée, tout comme l'idée d'identifier des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE).

Les participant.e.s ont également alerté sur la vigilance à avoir s'agissant de l'articulation entre les acteur-ices du territoire, mais également entre l'amont et l'aval, pointant des tensions et parfois des incompatibilités entre visions ou intérêts. Ainsi, l'acceptation du SAGE et des zonages proposés apparaît comme un défi majeur, tant au sein de la CLE qu'auprès des autres parties prenantes. En ce sens, le besoin d'une meilleure appropriation des thématiques par les acteur-ices locaux et d'un renforcement de leur capacité à mobiliser les connaissances disponibles a été clairement exprimé. La proposition d'intégrer l'estuaire non seulement comme objet d'analyse écologique, mais aussi comme support pédagogique et culturel, dans une perspective de sensibilisation et d'appropriation collective va dans ce sens.

2- **Compléments à apporter et points de vigilance – acteurs économiques**

Les participant.e.s ont souligné le travail réalisé et la qualité de la synthèse présentée. Ils ont jugé les éléments présentés comme étant cohérents avec le territoire. La personne présente au titre du Grand Port Maritime (GPM) de Bordeaux a précisé que le GPMB pouvait apporter des éléments cartographiques complémentaires.

Éléments de désaccords et de contradictions :

S'agissant de la diapositive n°60, sur le tourisme, la cohérence graphique et le code couleur de la carte sont à vérifier. *Précision : la cohérence est bonne, sur la carte il y a un code couleur par secteur tandis que sur les graphes, les codes couleurs font références aux typologies d'hébergement précisées dans la légende sous les graphes.*

Compléments et suggestions d'éléments à approfondir :

Le GPMB a précisé qu'il réalisait de nombreux suivis que ce soit au niveau de la marée, des sédiments avant/après dragages, des matières en suspension. Il peut notamment fournir des données actualisées sur les dragages effectués depuis 2016 ainsi que sur la fréquentation du port de commerce (en matière de transit). A ce propos, l'autorisation de dragage devra être renouvelée en 2029. Enfin, le GPMB a également précisé que leur projet stratégique était en cours de réflexion et qu'il disposait d'une partie du Domaine Public Maritime. En lien avec le sujet du dragage, les participant.e.s se sont interrogé.e.s sur l'inclusion d'un nouveau plan de gestion des sédiments dans le futur SAGE.

Une participante a précisé qu'en lien avec la mission de gestion du phare de Cordouan, une étude sur les pratiques de navigation des plaisanciers a été réalisée associée à de la sensibilisation auprès de ce public. Les données s'agissant des pratiques peuvent être intéressantes à mobiliser pour l'état initial et *a fortiori* pour le diagnostic.

Les participant.e.s ont également précisé qu'une réserve naturelle nationale était en cours de création sur le secteur de Bonne Anse (Charente-Maritime) et qu'il serait souhaité de l'intégrer à l'état initial. Ils ont également proposé de faire un recensement de tous les plans de gestion existants et approfondir les données disponibles au sein du plan de gestion du Parc Naturel Marin (PNM) Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis pour identifier ce qui pourrait compléter l'état initial du SAGE.

Des interrogations ont été émises s'agissant de la capacité d'accueil du territoire, notamment concernant les campings dans le secteur du médoc. Les chiffres avancés semblent sous-évalués mais sont peut-être à mettre en corrélation, selon les participant.e.s, avec le fait que certaines communes ne sont que partiellement comprises dans le SAGE.

Enfin, les participant.e.s ont souhaité savoir si le sujet de la pollution au Cadmium des sédiments était toujours d'actualité en tant qu'enjeu à prendre en considération pour le futur SAGE.

Points de vigilance particuliers à souligner :

Les participant.e.s ont exprimé le souhait que le futur SAGE soit plus opérationnel en étant moins axé sur l'acquisition de connaissances et plus sur la réalisation de tests et d'expérimentation comme l'utilisation des eaux non conventionnelles par exemple.

S'agissant de l'extraction de granulats, l'avis non compatible du SAGE émis concernant la demande d'autorisation d'extraction de granulats sur le secteur du platin de grave est en lien avec la préservation de l'esturgeon et non en lien avec la disposition du SAGE HB3 qui concernait plutôt les extractions liées à la Garonne. Ceci est à modifier dans le document (ou à préciser).

Enfin, les participant.e.s ont alerté sur la vigilance à avoir s'agissant des chevauchements des différentes stratégies territoriales (PNM, PNR, PLU, SCOT) mais ils ont aussi mis en avant les complémentarités. Le PNM, par exemple, ne concerne que l'estuaire et non les versants latéraux qui peuvent apporter des pollutions. En ce sens, le SAGE est très complémentaire du PNM.

TEMPS D'ÉCHANGE SUR LES CONSTATS À RETENIR ET LES ENJEUX QUI SE DESSINENT

Pour la réalisation de ce temps d'échange, les contributions de l'ensemble des participant.e.s ont été mises en commun, et ce, quelle que soit la thématique pour laquelle ils étaient venu.e.s.

3- Les constats à retenir

Parmi les constats que retiennent les participant.e.s, la dégradation des masses d'eau arrive en première place et a été mentionnée à plusieurs reprises. La gestion quantitative a également été évoquée, mais dans une moindre mesure en comparaison (et principalement au travers du prisme estival). L'importance de la prise en compte du changement climatique a été une nouvelle fois énoncée. Au-delà, les participant.e.s retiennent les évolutions structurantes qui sont en cours sur le territoire notamment sur les plans démographiques, économiques et en matière d'artificialisation. Enfin, la grande multiplicité des acteurs et actrices intervenant.e.s dans la gestion de l'eau a été soulignée au regard de la complexité de la gouvernance induite et des difficultés que cela entraîne en matière de lisibilité.

4- Les enjeux pour la suite

Les participant.e.s ont exprimé une attente claire quant à une prise en compte plus systématique et transversale du changement climatique, tant dans ses effets mesurables (variation des débits, hausse des températures, progression de la salinité, érosion, submersion) que dans les réponses à y apporter, en termes d'atténuation et d'adaptation. Le changement climatique est perçu comme un facteur transversal, dont les impacts interfèrent directement avec les dimensions écologiques, économiques et urbanistiques du territoire. Une cohérence dans la prise en compte de l'ensemble de ces enjeux est vivement attendue. Ils proposent qu'un travail d'anticipation soit mené via l'élaboration de scénarios afin de venir nourrir la phase d'élaboration de la stratégie du SAGE.

La question de la solidarité entre territoires est revenue à plusieurs reprises, en particulier la solidarité amont-aval et l'articulation entre SAGE. Les participant.e.s ont exprimé le besoin de voir un dialogue renforcé se mettre en place entre bassins versants pour répondre à des défis partagés, notamment en matière de ressource en eau.

Les préoccupations liées à la qualité et à la quantité de l'eau restent centrales. La sécurisation de l'approvisionnement, l'identification de solutions de substitution, ainsi qu'une meilleure compréhension de l'impact réel des prélèvements sur les nappes superficielles et les cours d'eau sont vues comme des chantiers prioritaires. Le lien entre la préservation des milieux aquatiques et les usages a été souligné, dans une perspective de conciliation.

Les zones humides constituent un autre enjeu structurant identifié par les participant.e.s. Iels insistent sur la nécessité d'actualiser les données au regard de l'amélioration de la connaissance qui a été acquise depuis 2013 et la réalisation du précédent état initial. Tout en valorisant cette acquisition de connaissance, une évaluation précise des pertes du point de vue des fonctionnalités hydrologiques et écologiques serait à engager. Le développement des SAFN est perçu comme un levier pour protéger, restaurer et recréer des habitats fonctionnels. L'appel à passer à l'action pour restaurer les habitats et les espèces de l'estuaire est clair, tout comme celui de revoir la mise en œuvre de la séquence Eviter – Réduire - Compenser, en renforçant la priorité donnée à l'évitement des impacts.

Des propositions concrètes ont aussi émergé sur la gestion quantitative, notamment autour de la réutilisation de l'eau de pluie et des eaux non conventionnelles. La gestion des eaux pluviales est identifiée comme un sujet encore insuffisamment traité, qui mérite d'être approfondi.

Les coûts croissants liés à l'entretien des ouvrages de protection sont une source d'inquiétude, d'autant plus dans un contexte de fragilité budgétaire et d'augmentation des tempêtes. L'état des finances locales apparaît comme un paramètre à ne pas négliger dans la priorisation des actions.

La pollution reste une préoccupation forte. Les participant.e.s ont souligné la nécessité d'étudier les polluants qui échappent aux traitements dans les stations d'épuration, en appelant à une mobilisation plus forte des industriels vers des procédés innovants. Iels rappellent l'enjeu de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

Enfin, les participant.e.s ont insisté sur la nécessité d'améliorer la gestion des marais, et de prêter attention à la crise viticole en cours au regard de ces effets sur le changement de destination du parcellaire et en matière de gestion quantitative de la ressource en eau.

5- Les propositions en matière de gouvernance

Les participant.e.s ont exprimé le souhait d'avoir un futur SAGE plus opérationnel et plus orienté sur la réalisation d'actions concrètes et d'expérimentations. En matière de gouvernance, une plus grande fluidité est attendue ainsi que des modalités permettant de favoriser une plus grande appropriation du SAGE et donc une implication. Des idées ont été émises en ce sens comme la création de mini-CLE à l'échelle des sous-bassins versants et le renforcement de la société civile au sein du collège « usagers » de la CLE (les collèges de la CLE étant définis réglementairement).

Au-delà de la gouvernance du SAGE en tant que tel, les participant.e.s ont souligné l'importance de travailler à une meilleure articulation avec les autres EPTB et le parc naturel marin ; mais également de veiller à la bonne articulation avec les autres démarches stratégiques menées à des échelles infra : ScoT, PLUi, etc. Dans ce contexte, iels ont souligné la vigilance à avoir s'agissant des chevauchements existants dans les démarches engagées et les stratégies portées par les différent.e.s acteurs.rices. Un travail qui serait à approfondir en conséquence porterait sur le partage des données entre acteurs agissant sur des thématiques identiques comme l'illustre l'exemple des zones humides.

Enfin, iels ont indiqué qu'au regard des conflits autour de l'eau et de sa gestion qui ont lieu sur le territoire du SAGE, l'enjeu en matière de médiation territoriale et d'acculturation serait à renforcer. Néanmoins, dans le même temps, certain.ne.s se sont interrogées sur la légitimité du SMIDDEST à intervenir en cas de constatation de non-respect des continuités par exemple.

POURSUITE DE LA DEMARCHE

Suite à ces ateliers thématiques, le rapport complet sera transmis à l'ensemble des personnes ayant reçu l'invitation pour participer aux ateliers. Ce rapport n'intégrera pas les retours faits aux ateliers mais a vocation à permettre une lecture approfondie de l'état initial réalisé au-delà de la synthèse présentée.

La synthèse des ateliers ainsi que les remarques réalisées au cours de l'été et le rapport revu seront présentés à la CLE de décembre 2025. La phase de diagnostic sera engagée avec des travaux prévus en atelier inter-thématique à l'horizon 2026.